

2950

**PRESENTATION DU SOUS PROGRAMME :
STRATEGIES EN MATIERE DE POPULATION ET DE DEVELOPPEMENT**

Pays : Sénégal

Date d'approbation par le Conseil d'Administration : Septembre 2001

Sous programme : Stratégies en matière de Population et de développement

Date d'Approbation du S/P par le Comité Local :

Durée : 5 ans

Date de démarrage : Février 2002

Contribution du FNUAP (US dollars) : 3.000 000

Signature :

Date :

Au nom du Fonds des Nations Unies pour la Population

Le Représentant :

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I - CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS	3
1.1. <i>Contexte</i>	3
1.2. <i>Activités antérieures et connexes</i>	7
1.3. <i>Couverture géographique du sous programme</i>	9
1.4. <i>Cibles du sous programme</i>	9
1.5. <i>Les Avantages comparatifs de l'intervention du FNUAP</i>	10
CHAPITRE II. LIENS ENTRE LES PRODUITS ET LES ACTIVITES.....	10
CHAPITRE III. THEMES TRANSVERSAUX.....	13
3.1. <i>Information Education Communication</i>	13
3.2. <i>GENRE et renforcement des capacités des femmes</i>	14
3.3. <i>Renforcement des capacités nationale</i>	14
CHAPITRE IV. MODALITES D'EXECUTION ET DE MISE EN ŒUVRE	15
DANS LE CADRE DE L'EXECUTION NATIONALE, LA COMMISSION DE COORDINATION TRANSMETTRA LES DEMANDES D'AVANCE TRIMESTRIELLES DES COMPOSANTES PROJETS A . LA DDI QUI SE CHARGERA DE LES EXPLOITER ET DE LES TRANSMETTRE AU FNUAP, POUR FINANCEMENT.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAPITRE V. SUIVI ET EVALUATION DU SOUS PROGRAMME	17
CHAPITRE VI. COMPLEMENTARITE DES ACTIVITES DU SOUS PROGRAMME AVEC LE SOUS PROGRAMME SR ET LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENTS.....	17
CHAPITRE VII. ACTIONS DE SUIVI DU GOUVERNEMENT A LA FIN DU PROGRAMME.....	20

CHAPITRE I - CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

1.1. Contexte

Le Sénégal est situé à l'extrême Ouest du continent africain dans la ceinture sahélienne. Il occupe une superficie de 196.722 km². Le dernier recensement général de la population et de l'habitat date de 1988, et les projections officielles estiment sa population à 9.524.089 habitants en 2000, à 12.697.028 habitants en 2010 et 16.000.000 en 2015. Le taux de croissance annuel moyen de la population est estimé à 2,7 % ce qui implique un doublement de la population tous les 26 ans. Le taux d'accroissement naturel de la population de 2,9 % l'an résulte d'un niveau de fécondité encore élevé (ISF : 5,2 enfants/femme pour l'ensemble du pays) et d'une mortalité générale en baisse (27 pour mille à 15 pour mille de 1960 à 1997. L'espérance de vie à la naissance est de 53 ans pour les femmes et de 51 ans pour les hommes.

La structure par âge de la population est caractérisée par une forte proportion des jeunes de moins de 15 ans estimée à 47 % et celle de moins de 20 ans estimée à 58 % de la population et par une faible proportion des personnes âgées de plus de 60 ans qui constituent moins de 5 % de la population. L'Indice Synthétique de Fécondité a diminué de deux enfants dans l'ensemble du pays en l'espace de 20 ans et vraisemblablement de façon plus rapide entre 1986 et 1992. Cette baisse observée à tous les âges serait relative à l'augmentation de l'âge au premier mariage et à la pratique contraceptive moderne qui est passée de 4,8 % en 1992 à 8,2% en 1999 chez les femmes en union. L'EDS III de 1997 révèle que l'âge médian aux premiers rapports sexuels est de 19,6 ans en milieu urbain contre 16,6 en milieu rural. Les femmes sans instructions ont une sexualité plus précoce que celles ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus (16,2 et 19,8 respectivement). La fécondité des femmes non instruites est de 6,5 enfants ; elle passe à 5,7 enfants chez celles ayant un niveau d'instruction secondaire et plus. On note une tendance très significative chez les femmes urbaines et les femmes instruites laissant supposer qu'on peut s'attendre à une baisse soutenue de la fécondité avec l'urbanisation et l'élévation du niveau d'instruction des femmes.

La population sénégalaise est inégalement répartie sur le territoire national. En effet, 65 % de cette population vivent sur seulement 14 % de l'espace national. Dakar concentre à elle seule 22 % de la population sur seulement 0,3 % du territoire national. La densité est de 46 habitants au km² avec de grandes disparités régionales : 3936 habitants au km² pour Dakar contre 8 habitants au km² pour Tambacounda et 34 pour Kolda. L'exode rural est particulièrement préoccupant. En effet, les migrations à destination du milieu urbain sont de 57 % et Dakar à elle seule polarise 29 % des migrants, ce qui fait de Dakar une très grande ville avec ses 2.150.000 habitants. L'urbanisation s'est amplifiée avec les années de sécheresse et elle croit actuellement à un rythme annuel de 4 %.

La mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel a entraîné une gestion « rigoureuse » des ressources financières de l'Etat, induisant comme conséquence,

une dégradation de la prise en charge des infrastructures collectives et la détérioration des conditions de vie de la population. Il ressort des données de l'enquête ESAM 1995 que 57,9 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté soit 65 % de la population sénégalaise. Parmi les ménages pauvres, 8 % vivent à Dakar, 13 % dans les autres villes et 79 % en milieu rural. De plus, 15,4 % des ménages pauvres sont dirigés par une femme. Le secteur agricole qui occupe 54 % de la population contribue pour 10 % à la création des richesses nationales. L'Indicateur de Développement Humain (IDH) classe le Sénégal à l'an 2000 à la 155^{ème} place sur 175 pays contre la 152^{ème} en 1995 sur 174 pays classés. Le FMI et la Banque Mondiale ont décidé en Avril 2000 de l'éligibilité du Sénégal à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Ainsi le Sénégal a pu bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure.

Au cours de ces cinq dernières années, les mutations socioculturelles liées à l'urbanisation, à la paupérisation des familles et à l'influence des phénomènes culturels exogènes se sont poursuivies. Cependant, on note la persistance de certaines survivances liées à la tradition et des résistances au changement dans les comportements. Les populations adhèrent encore à des valeurs culturelles valorisant la fécondité. Le caractère quasi universel du mariage et du remariage (90 % des femmes passent leur vie féconde en union) ainsi que la polygamie s'inscrivent dans des stratégies de reproduction du groupe. Les tabous et interdits en matière d'alimentation des enfants ou des femmes enceintes, de même que la persistance de certaines pesanteurs qui entourent la procréation et le statut social des femmes, entraînent une déclaration tardive des grossesses ou la non fréquentation des structures de santé. Ces situations constituent des facteurs de risques importants pour la santé de la mère et de l'enfant. Le Sénégal a ratifié les Conventions Internationales contre les Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF/CEDAW) et a adopté plusieurs lois en faveur de l'équité et de l'égalité entre les sexes. Malgré cette volonté politique, il existe un écart entre l'adoption des textes et leur application au sein de la population du fait notamment de pesanteurs et résistances socioculturelles et religieuses; et de la non prise en compte de la dimension genre au niveau conceptuel, méthodologique et institutionnel.

Les disparités dans la mortalité des enfants sont aussi spatiales : le niveau de mortalité infanto-juvénile reste particulièrement élevé dans les régions de Tambacounda et Kolda (respectivement 182 et 205 pour mille contre 145 pour mille au niveau national).

Selon les statistiques scolaires (1999/2000), le système éducatif est caractérisé par une situation où la demande est largement supérieure à l'offre et par la dégradation des conditions d'étude (ratio maîtres/élèves demeure élevé 1/59), et du fort taux d'abandon estimé à 14 %. Il reste plus élevé chez les filles et en milieu rural. Le taux de scolarisation de l'enseignement élémentaire s'est beaucoup amélioré au cours des cinq dernières années. Il est passé de 54,5 % en 1994/1995 à 68,3 % en 1999/2000. Cependant, de fortes disparités persistent encore entre les sexes et entre les dix régions. L'écart entre le taux de scolarisation des deux sexes est en moyenne de 13,5

points par année sur les cinq dernières années. Au niveau des régions, Diourbel et Kaolack qui sont les régions les moins scolarisées présentent des situations préoccupantes avec des taux de 40 %. Au niveau de l'enseignement moyen, le taux de scolarisation est resté stationnaire et se situe autour de 20 % au cours de ces quatre dernières années. Les garçons sont scolarisés à 27,2 % alors que les filles le sont à 16,8 %. L'accès des filles à l'enseignement secondaire est assez réduit. Il est de 6 % contre 12,4 % pour les garçons. Quant à l'enseignement supérieur, il est caractérisé par la faiblesse de ses capacités d'accueil. Par ailleurs en ce qui concerne le ratio garçons/filles on note qu'à l'Université de Saint-Louis, sur les 2100 étudiants, un peu moins de la moitié sont des filles. Pour pallier toutes ces insuffisances, le Gouvernement a adopté un Programme Décennal pour l'Education et la Formation pour la période 2000 – 2010 intégrant le Programme pour l'Amélioration de l'Enseignement Supérieur (PAES).

Les femmes représentent 52 % de la population totale et participent pour 39% aux activités économiques. Cependant, leur statut dans la société demeure intimement lié à leur fonction de reproduction malgré quelques avancées significatives en matière de droit (loi contre l'excision et toutes les formes de discrimination et de violence faites aux femmes). Les femmes sont peu représentées dans les instances de décision (15 %) telles que le Gouvernement (5/30), l'Assemblée Nationale (21/140 députés), au Sénat (12/60 sénateurs), à la Présidence des Conseils Régionaux (2/10), etc. Cependant un ménage sur cinq (19,7 %) est dirigé par une femme. Cette situation s'explique dans 30 % des cas par l'absence du mari. De plus, 15,4 % des ménages pauvres sont dirigés par une femme. Les femmes constituent un groupe particulièrement vulnérable du fait de la crise économique ; leur faible accès aux ressources financières et aux moyens de production et leur faible niveau de formation ne leur permettent pas de disposer de revenus suffisants pour leur assurer une autonomie véritable. Cette vulnérabilité est également accentuée par la forte émigration des hommes et leur faible implication dans les activités de SR.

La déclaration de politique de population (DPP) adoptée en 1988 a été actualisée en 2001. Cette actualisation a permis de prendre en compte les nouveaux concepts et paradigmes du développement tels que l'approche genre, la Santé de la Reproduction, et la lutte contre la pauvreté.

L'analyse des indicateurs de population ci dessus montre des contraintes principalement liées à :

- ◆ La faible prise en compte des problèmes de population, genre et de santé de la reproduction dans les plans et programmes de développement économiques et sociaux
- ◆ La non-utilisation de l'approche genre comme outil de conception et de planification du développement
- ◆ L'inexistence d'un plan national de formation sur les questions de population et de développement

- ◆ La faible capacité technique des institutions nationales de formation en matière de genre, population, et développement.
- ◆ La non fiabilité des données de base sur la population qui devait permettre de planifier les programmes de lutte contre la pauvreté
- ◆ La faiblesse dans le suivi et l'évaluation des programmes de population dû à l'inexistence d'une base de données dynamique.
- ◆ La faible capacité de négociation des femmes pour une prise en compte des problèmes de genre et de population.

En vue de contribuer à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations, but ultime du programme, le sous programme stratégies en matière de population et de développement vise à contribuer à la réalisation des objectifs de la DPPA à travers : (a) le renforcement de la gestion des programmes au niveau national et régional (b) le renforcement des capacités institutionnelles à intégrer l'égalité et l'équité de genre. Pour la réalisation de cet objet, les produits attendus du sous programme sont :

- ◆ L'intégration des objectifs de la DPPA dans les politiques, plans et programmes nationaux de développement renforcée.
- ◆ Les capacités techniques des institutions nationales renforcées par la formation d'une masse critique de personnel dans les domaines de la SPD, SR y compris le genre
- ◆ La disponibilité de données mises à jour, centralisées et désagrégées par sexe accrue
- ◆ L'intégration des aspects genre dans les politiques, plans et programmes renforcée

Ces produits du sous programme seront opérationnalisés à travers la mise en œuvre de 5 composantes - projets suivantes :

- ◆ Composante projet 1 : Opérationnalisation de la DPP
- ◆ Composante projet 2 : Intégration du module genre dans les curricula des institutions de formation professionnelle
- ◆ Composante projet 3 : Formation et recherche en matière de genre/SR/SPD – UCAD
- ◆ Composante projet 4 : Amélioration de la gestion des données socio-démographiques, genre, population et développement dans la perspective de lutte contre la pauvreté
- ◆ Composante projet 5 : Renforcement des capacités du ministère de la famille et de la petite enfance à intégrer l'égalité et l'équité de genre dans les programmes de développement

Il existe des liens fonctionnels et complémentaires entre les composante-projets. Ainsi, le projet « Opérationnalisation de la DPP » trace le cadre d'exécution du programme dans son ensemble alors que la composante-projet « Amélioration de la gestion des données socio-démographiques, genre, population, et développement »

permet de fournir des données de base et de documenter le suivi et la performance du programme en vue d'en déterminer son impact. Sur la base des besoins en formation identifiés, le projet « Formation et recherche en matière de genre/SR/SPD » assurera non seulement la formulation d'un cadre cohérent de formation des intervenants, mais aussi la formation d'une masse critique de personnel nécessaire à la mise en œuvre efficace du programme. Le projet « Genre, Population et Développement » permettra d'assurer un équilibre entre les sexes dans la mise en œuvre du programme, de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, leur participation dans l'exécution du programme, ainsi que l'implication des hommes dans les actions concernant la petite fille et la femme.

1.2. Activités antérieures et connexes

Le Sénégal bénéficie de l'assistance du FNUAP depuis 1975. La mise en œuvre du quatrième Programme d'Assistance s'est inscrit dans un contexte d'opérationnalisation du Programme d'Action de la CIPD et de systématisation de l'approche programme.

Les activités du sous programme SPD ont permis de procéder à l'élaboration d'un document de politique de population actualisée sur la base du PA/CIPD et des besoins non pris en compte dans la déclaration de politique de population de 1988 tels que la lutte contre la pauvreté et le SIDA, le genre, la santé de la reproduction, les réfugiés et le 3ème âge. La politique de population actualisée a contribué à affermir l'approche programme dans le domaine des activités en matière de population et développement. Aussi, elle a été utilisée dans l'élaboration des orientations du 10ème plan national de développement économique et social (2002-2006).

Le sous programme SPD a permis de renforcer les capacités techniques en matière de population, santé de la reproduction, genre, et méthodologie de programmation à travers : la formation dans les institutions extérieures (IEC à Abidjan, Population et Développement durable à Rabbat) et locales (Genre pour les magistrats, les cadres nationaux des ministères, les syndicats, les ONGs et le personnel du FNUAP ; cadre logique et plaidoyer pour les nationaux et le personnel du FNUAP). Ces personnes formées ont activement participé à la formulation de la politique de population actualisée, à la mise en œuvre, au suivi évaluation du 4ème programme pays, ainsi qu'à l'exercice de l'évaluation du programme national de population (ONEP) qui a débouché sur l'élaboration du 5ème programme pays.

La formation en genre a été fondée sur un processus impliquant divers acteurs nationaux intervenant dans le domaine de population ainsi que des agences du système des Nations Unies. Cette formation a permis de s'orienter vers l'émergence d'une vision nationale dans ce domaine, et a facilité l'évaluation à mi-parcours du plan d'action national de la femme (PANAF) dans le cadre de Beijing + 5. Elle a aussi permis l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'intégration des questions de genre dans les plans et programmes nationaux de développement.

Les capacités de formation de l'UCAD en population, développement et santé de la reproduction ont été renforcées à travers : l'élaboration de curricula validée par

l'université et les échanges d'informations avec les Universités de Montréal, de Louvain et de Ouagadougou. L'UCAD a en outre accepté de prendre en charge la rémunération des enseignants vacataires. Ainsi, le démarrage des enseignements du cycle long et des formations à la carte est-t-il effectif depuis janvier 2001. La première promotion de titulaires de maîtrises sortira en décembre 2001.

Grâce à la réforme de l'éducation de base entreprise par le gouvernement, l'objectif visant l'introduction de l'EVF/EMP dans 32 écoles a été largement dépassé. En lieu et place on assiste à une intégration généralisée de l'EVF/EMP dans les nouveaux curricula de l'éducation de base en cours d'essai qui s'étend de la classe d'initiation au 3ème secondaire. Des modules de formation en EVF/EMP ont été également introduits dans les programmes de l'enseignement secondaire et dans la formation initiale des inspecteurs (Ecole Normale Supérieure) et des instituteurs (Ecole de Formation d'Instituteurs, EFI). Tous ces préalables devraient conduire à la généralisation de l'EVF/EMP au cours de l'année scolaire 2005/2006.

En matière de données de gestion, le sous programme a contribué à la réalisation des activités préparatoires du 3ème RGPH (questionnaires, formation à la saisie, cartographie) ainsi que la contribution à la réalisation de l'EDS III (en 1997). En effet, le FNUAP a entièrement pris en charge la cartographie urbaine et rurale qui a permis de positionner tous les lieux d'habitation, et de découper le territoire en zones de dénombrement. De même, l'élaboration et l'impression des questionnaires, ainsi que les supports publicitaires ont été financés par le sous-programme. Toutefois la réalisation du 3ème recensement a accusé un retard dû à la surcharge du calendrier par les opérations électorales.

Les actions conduites dans le domaine du plaidoyer ont contribué à l'amélioration du contexte socio politique et du cadre législatif de la mise en œuvre de la politique de population. Le renforcement des capacités de plaidoyer et de négociation des réseaux soutenus par le FNUAP (parlementaires, religieux, communicateurs traditionnels et journalistes) sous la forme d'ateliers de formation, de voyages d'études, de colloques et autres séminaires de sensibilisation a permis de créer un climat plus favorable à l'adoption par les parlementaires de la loi sur la pénalisation de l'excision et violences faites aux femmes. En effet, sur le plan juridique, la valorisation du statut socio-juridique des femmes et des jeunes s'est traduite par l'adoption d'une loi sur les violences faites aux femmes, notamment les mutilations génitales féminines, le harcèlement sexuel, les violences conjugales, les coups et blessures sur les femmes, le viol et la pédophilie, pédophilie aux conventions pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et sur les droits de l'enfant. Des modifications ont été, à cet effet, apportées récemment au code de procédure pénal.

Par ailleurs, l'initiative prise par le réseau des parlementaires en population et développement de déposer une proposition de loi sur la santé de la reproduction, devra à terme améliorer le cadre d'intervention des programmes de SR notamment par rapport aux adolescents. En effet cette proposition de loi pose le droit à l'accès

égal aux services de SR sans aucune forme de discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la religion ou la race. L'implication effective des journalistes, des leaders religieux et des communicateurs traditionnels a également renforcé la visibilité et la caution morale et sociale des questions telles que la planification familiale, la santé de la reproduction des adolescents. Sous l'influence des réseaux d'appui à la politique de population, ces sujets, qui sont demeurés tabous pendant longtemps, sont débattus avec plus de liberté aussi bien dans les forums que dans les médias.

1.3. Couverture géographique du sous programme

Le sous programme, Population et stratégies de développement couvrira l'ensemble du pays. En ce qui concerne le renforcement du statut de la femme, l'accent sera mis sur l'appui des groupements féminins dans les régions de Tambacounda et de Kolda.

1.4. Analyse des parties prenantes

1.4.1 Parties prenantes primaires

Les parties prenantes primaires sont les bénéficiaires directs des activités du sous programme en matière de formation en genre population et développement et en plaidoyer, de collecte des données démographiques et sanitaires servant de base à l'élaboration des politiques de population. Ces cibles primaires sont :

- FAR (femmes entre 15 et 49 ans économiquement actives)
- Fillettes de 0 à 7 ans (exposées à l'excision)
- étudiants des instituts ciblés

1.4.2. Parties prenantes secondaires :

Les parties prenantes secondaires sont les acteurs de développement qui participent à l'exécution des activités concourant à la satisfaction des besoins des bénéficiaires.

Les cibles secondaires identifiées sont :

- les enseignants des instituts de formation professionnelle
- les prestataires (médecins, SFE, agents IEC,)
- les ONG

1.4.3. Parties prenantes principales :

Les parties prenantes principales sont les autorités religieuses et administratives qui peuvent influencer de manière significative la réussite des activités du sous programme par leur position de décideurs. Et en direction desquels des activités de plaidoyer devront être menées. Les cibles tertiaires sont :

- Les autorités du Ministère de l'éducation
- Les autorités du Ministère de l'économie et des finances
- Les autorités du Ministère de la santé et de la prévention
- L'assemblée Nationale
- Les collectivités locales

- Les réseaux des femmes ministres, journalistes, communicateurs traditionnels.
- Les leaders religieux

1.5. Les Avantages comparatifs de l'intervention du FNUAP

En tant qu'Agence du Système des Nations Unies, le FNUAP est considéré comme neutre dans son domaine d'activités ce qui lui permet d'intervenir sur des questions sensibles telles que les mutilations génitales féminines, la planification familiale, la santé sexuelle des adolescents, les mariages précoces, etc. en utilisant une stratégie de proximité avec les principaux leaders d'opinion et la communauté concernée.

Le FNUAP est la première agence à avoir organisé en réseaux population et développement, les groupes de pression et d'intervention que sont les journalistes, les communicateurs traditionnels, les jeunes, les Imams et Oulémas, les islamologues, les parlementaires, les ONGs d'obédience religieuse. Ces groupes ont joué un rôle important dans l'adhésion des populations au concept et programmes de la SR en général et la SR des jeunes en particulier, la promotion de l'approche genre et du statut de la femme et l'impulsion des lois en faveur des questions de population. Les autres partenaires ont profité de ces acquis pour développer, améliorer et renforcer leurs programmes d'intervention.

Grâce à la confiance capitalisée auprès des leaders religieux islamiques, le FNUAP a réussi à introduire dans les écoles de formation religieuses (coraniques), l'enseignement de l'EVF/EMP. Ces enseignements vont permettre d'atteindre le maximum de jeunes qui auraient été exclus de l'accès à l'information, à l'éducation sur les questions de population dispensées dans le système scolaire classique.

CHAPITRE II. LIENS ENTRE LES PRODUITS ET LES ACTIVITES

L'objet du sous programme est de contribuer à la réalisation des objectifs de la DPPA à travers le renforcement de la gestion des programmes au niveau national et régional et à travers le renforcement des capacités institutionnelles à intégrer l'égalité et l'équité de genre. En effet, le sous-programme devrait permettre tout d'abord d'opérationnaliser la DPP, en intégrant les objectifs de la politique de population révisée dans les politiques, plans et programmes; ensuite, intégrer les questions de parité entre les sexes dans les programmes des établissements universitaires et des établissements dispensant un enseignement spécialisé à l'intention des fonctionnaires, des journalistes, des professionnels de la santé, des juristes et des fonctionnaires de la police; enfin, permettre d'élargir l'accès à des informations et des données à jour, centralisées et ventilées par sexe et par localité. Pour atteindre cet objet, 4 produits sont attendus et qui vont s'opérationnaliser par la mise en place d'activités clés décrites ci-dessous

Produit 1: Intégration des objectifs de la politique de population dans les plans et programmes nationaux renforcée. Ce produit sera réalisé à travers :

- L'élaboration du 3^{ème} PAIP (Programme d'action et d'Investissement prioritaire) qui est un document d'opérationnalisation de la politique de population qui met en relief les activités prioritaires ainsi que leurs coûts et qui permet de mobiliser les ressources nécessaires à leur financement et à leur exécution.
- L'intégration des objectifs de la DPP dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), du Plan national pour l'Education Pour Tous (EPT), du 10^è plan national de développement économique et social, et du plan national sur l'équité et l'égalité de genre contribueront à la prise en compte des questions de population et de développement dans les programmes sectoriels de développement.
- La diffusion à grande échelle du document de la DPP sous une forme accessible au plus grand nombre et la formation des décideurs et des leaders d'opinion serviront de base de sensibilisation aux questions de population et d'une internalisation des objectifs de la DPP par un plus grand nombre d'acteurs de développement économique et social.
- Le mécanisme de suivi et d'évaluation se fera à travers la mise en place d'un tableau de bord, et d'un plan de suivi qui permettra d'identifier les objectifs de la DPP non pris en compte dans le programme d'assistance du FNUAP 2002-2006, afin de développer des stratégies de mobilisation de fonds pour couvrir ces besoins.

Ces activités tracent le cadre d'exécution du sous-programme et du programme dans son ensemble. L'opérationnalisation est une étape du processus de planification au cours de laquelle la DPPA est traduite en programmes d'action dans les domaines de la population (PAIP), lutte contre la pauvreté (DSRP), l'environnement, l'emploi, l'éducation (EPT), et l'égalité et l'équité de genre. La mise en place de mécanismes de suivi permettra d'attirer l'attention des autorités sur les objectifs non pris en charge et de développer des activités de plaidoyer.

Produit 2: Capacités techniques des institutions nationales renforcées par la formation d'une masse critique de personnel et la mise en œuvre de la DPP à tous les niveaux. Ce produit sera réalisé à travers :

- La sélection des institutions de formation pouvant intégrer les questions genre dans leurs curricula
- La recherche opérationnelle sur les questions de genre dans les milieux professionnels visés y compris la santé
- L'élaboration des curricula de genre au bénéfice de ces instituts de formation professionnelle
- L'intégration / institutionnalisation des modules SPD genre dans ces instituts de formation
- La finalisation du plan national de formation en Population, Développement et Santé de la Reproduction
- La formation sur les questions de population et développement et en santé en matière de reproduction à l'UCAD

Il s'agira de mener un plaidoyer auprès des institutions et structures publiques et privées de formation de journalistes, de juristes, des policiers et gendarmes, et des

cadres moyens et supérieures de la fonction publique, pour l'intégration de modules genre, population et développement dans leurs curricula.

Ces activités contribuent à accroître les capacités techniques des institutions nationales dans le domaine de la population et du développement, de la SR et de genre en s'appuyant sur des activités de recherche opérationnelle sur la perception des questions de genre dans certains domaines professionnels telles que : la police, la gendarmerie, la magistratures, la santé, l'enseignement,... Les résultats de ces recherches opérationnelles serviront à développer des curricula de formation qui seront intégrés dans ces instituts de formation.

L'institut de formation et de recherche en population, développement et santé de la reproduction couvrira en grande partie les besoins de formation identifiés au niveau du plan national de formation.

Produit 3 : Disponibilité de données mises à jour, centralisées et désagrégées par sexe accrue. Ce produit sera réalisé à travers :

- L'élaboration d'une base de donnée désagrégée par sexe par âge et par localité
- La contribution à la réalisation du RGPH 2001
- La contribution à la réalisation de l'EDS IV
- L'élaboration et l'exécution d'un plan de gestion de l'information des données de population au niveau central et régional (Elaboration d'un plan de monitoring détaillé, enquête d'impact à mi-parcours, évaluation à mi parcours, recherche ciblée, collecte de données régulière)

Ces activités permettent de mettre à jour les données de recensement de 1988, des données de l'EDS datant de 1997. Les données ainsi collectées vont alimenter une base de données désagrégée par âge, par sexe et par localité et qui sera régulièrement mise à jour à travers des collectes de données ponctuelles réalisées dans le cadre du programme en particulier dans le domaine de la SR et constituera un élément de diffusion et de champ d'échange entre les partenaires au développement. Parallèlement, le bureau du FNUAP mettra en place une base de données dynamique pour le suivi et l'évaluation du 5^{ème} programme d'assistance.

Produit 4 : Intégration de l'approche genre dans les politiques, plans et programmes renforcée. Ce produit sera réalisé à travers :

- L'élaboration du plan national d'égalité et d'équité de genre
- La mise en place d'une banque de données
- L'appui à l'observatoire de la femme
- La sensibilisation des décideurs, et des leaders d'opinion à l'utilisation de l'outil genre comme outil de conception et de planification du développement
- Formation des leaders d'opinion aux droits de la femme et de l'enfant
- L'élaboration et la contribution à l'exécution du plan d'action du réseau national des femmes ministres et parlementaires

- La formation en négociation des femmes parlementaires, élues locales et des leaders d'ONG
- L'élaboration et la production de supports de communication, de promotion des droits de la femme et de la petite fille
- L'équipement en supports de communication des réseaux formés à la promotion des droits de la femme et de la petite fille
- La formation des ONG et réseaux ciblés en plaidoyer
- L'organisation de séminaires et ateliers par les ONG et réseaux ciblés sur les lois et sur la SR y compris la SR des ADO's

L'élaboration et la mise en œuvre du plan national d'équité et d'égalité de genre permettra de mieux sensibiliser les décideurs, les leaders d'opinion, et les populations à l'utilisation du concept genre comme outil pour mieux comprendre la réalité sociale, appréhender les problèmes, et intervenir dans le domaine de la population et du développement. Le guide méthodologique élaboré permettra aux planificateurs de mieux intégrer l'approche genre dans les politiques, plans, et programmes.

L'appui institutionnel apporté au centre national d'information et de documentation de la femme nous permettra de disposer d'une banque de données sur la femme. Les informations et les données disponibles au niveau de cette banque seront traitées et analysées par l'observatoire de la femme logé au commissariat des droits humains.

Toutes ces activités permettront d'opérationnaliser la connaissance des questions de genre par leur intégration dans les plans et programmes de développement; et leur prise en compte dans les programmes d'intervention des ONG, des leaders féminins ainsi que des réseaux des parlementaires, des journalistes et des femmes ministres

CHAPITRE III. THEMES TRANSVERSAUX

3.1. Information Education Communication

L'intégration des objectifs de la DPP s'appuiera sur des actions d'IEC en direction des planificateurs, les décideurs, des partenaires bi-et multilatéraux pour leur prise en compte lors de l'élaboration et de l'adoption des documents de plans de développement sectoriels. L'Adhésion du public aux objectifs de la DPP va nécessiter une sensibilisation de la population dans son ensemble à travers des supports de sensibilisation (émissions radio, des posters et des séminaires,...)

Le développement de la capacité technique des institutions sur la question de genre, SR SPD comprendra des actions d'IEC visant la direction des établissements ainsi que les comités pédagogiques ciblées et une sensibilisation pour le réaménagement des curricula de formation.

Pour la collecte des informations, la population devra être informée de l'importance des données de recensement et des enquêtes de santé ainsi que de leur participation à l'exercice de manière à donner des informations fiables aux enquêteurs.

L'intégration de l'approche genre dans les plans, politiques et programmes consiste essentiellement en des activités d'IEC basé sur l'augmentation des capacités de négociation et de plaidoyer des différents acteurs

3.2. GENRE et renforcement des capacités des femmes

La question de genre est transversale dans les 4 produits qui composent le sous programme SPD. Au niveau du produit 1, la prise en compte de la question de l'EPS permettra de réduire le gap entre la scolarisation et le maintien des filles dans le système scolaire et de l'intégration de la question de genre dans les programmes de lutte contre la pauvreté et dans le 10^e plan de développement économique et social. En ce qui concerne le produit 2, les activités prévues permettront de réduire les stéréotypes sexuels et de donner une formation adéquate dans les questions de genre dans les institution de formation qui exercent des activités de relation entre les sexes, à savoir : la police, la magistrature, l'enseignement au niveau de la santé,...

Cette approche permettra d'éliminer les différences de traitement entre les hommes et les femmes par ces corps de métier dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.

Concernant le produit 3, les femmes seront impliquées dans la préparation des questionnaires, dans la collecte de données ainsi qu'à l'exploitation et à l'analyse des données. De plus, les données seront collectées selon les sexes et publiées en conséquence.

Quand au produit 4, il permettra de renforcer le pouvoir de négociation des femmes leader, l'implication des ONG pour la promotion des droits de la femme et de la petite fille et un plaidoyer pour une plus grande implication des femmes dans les instances de décision.

Enfin, les femmes ont largement contribué dans tout le processus d'élaboration du programme pays et des sous programmes par leur participation pour le compte des structures gouvernementales et des ONG.

3.3. Renforcement des capacités nationales

Au niveau du Ministère de l'Economie & des Finances, il est prévu la fourniture en matériel informatique pour l'exploitation des données des enquêtes de recensement et pour la mise en place de la base de données

Au niveau du Ministère de l'Education nationale il est prévu la formation d'une équipe multidisciplinaire, démographe, sociologue anthropologue, sur les questions de SPD en vue de renforcer l'équipe de formation de l'ISFRP (Institut de recherche..) ainsi que la fourniture de matériel informatique et didactique.

De même il est prévu la formation en genre et en développement de curriculum des enseignants et l'équipement en matériel informatique et didactique pour ces instituts

Au niveau du Ministère de la Famille et de la petite enfance il s'agira de former le personnel cadre de la direction de l'amélioration du statut de la femme sur les

questions de genre, population et développement, équiper la direction en matériel informatique, didactique, de sensibilisation et en matériel roulant afin de lui permettre de démultiplier la formation et faciliter ainsi la prise en compte du genre dans les autres départements ministériels

Le personnel chargé du suivi et de la mise en œuvre des activités du sous-programme sera recyclé en cadre logique et formé en gestion axée sur les résultats (RBM). Avec l'appui de l'Institut de formation et de Recherche en Population, Développement, et Santé de la Reproduction (IFRPDSR); des formations à la carte sur la gestion, le suivi, et l'évaluation de projets seront organisées

Deux experts régionaux basés respectivement à Kolda et à Tambacounda seront recrutés sur les fonds réguliers du FNUAP. Ils se chargeront du suivi et de la supervision des activités du programme y compris la Stratégie en matière de population et développement; ainsi que l'appui à la mise à jour de la base de données sur le suivi et l'évaluation du programme.

CHAPITRE IV. MODALITES D'EXECUTION ET DE MISE EN ŒUVRE

4.1 *Institutions de mise en œuvre*

Le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de la Population et des Ressources Humaines (CONAPORH) est l'organe gouvernemental de suivi/évaluation de l'ensemble de la politique nationale de population. Le secrétariat est assuré par la Direction de la Planification et des Ressources Humains (DPRH).

La DPRH a pour mission la conception et la proposition au gouvernement de politiques en matière de population; la coordination, le suivi; et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de population; l'élaboration d'instruments de planification sociale et d'aide à la décision; le suivi des politiques et actions dans le domaine social en vue d'un développement humain durable; la conception et l'élaboration de programmes d'action et d'investissement prioritaire en matière de population.. A ce titre la DPRH s'occupera essentiellement de l'adoption et de la vulgarisation de la DPPA; de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du 3^{ème} Programme d'Action d'Investissement Prioritaire en matière de Population (PAIP) .

La Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) qui est une autre structure du Ministère de l'Economie et des Finances a pour mission la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques démographiques. Cette structure sera impliquée dans le sous-programme à travers l'exécution du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat; l'Enquête Démographie et Santé (EDS IV); et la mise en place d'une base de données socio-démographiques. La DPS a une autosuffisance relative en ressources humaines.

La Direction de la Famille qui est sous la tutelle du Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, interviendra dans le sous-programme à travers la composante projet «Genre, Population et Développement». Il s'agira d'appuyer l'élaboration et la mise

en œuvre d'un plan national d'action en genre, population et développement. Cette structure a entre autres pour mission l'amélioration des conditions de vie des femmes; des droits et du statut, et de la promotion économique des femmes.

L'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) interviendra dans le sous-programme à travers la composante projet « Formation et Recherche en matière de Genre, Santé de la Reproduction et SPD). Ce projet sera mis en œuvre par l'Institut de formation et de recherche en population, développement et santé de la reproduction qui aura à sa tête un Directeur des études nommé à temps plein et des vacataires pris en charge entièrement par le budget régulier de l'UCAD.

L'ONG internationale « » exécutera la composante projet « Renforcement des Capacités Techniques des Institutions Nationales en matière de Formation Genre/SR/SPD....

La Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) est l'interface entre les ministères techniques et les partenaires au développement. Elle est chargée de la programmation et de la budgétisation des dépenses en capital. Elle prépare les requêtes de financement et participe activement avec la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) aux négociations des financements extérieurs. La DCEF préside les réunions des commissions mixtes et la coopération avec les bailleurs de fonds (revue annuelle, revue à mi-parcours, ...).

La DCEF interviendra dans ce sous-programme en validant les composantes projets qui seront soumis au Ministre de l'Economie et des finances pour approbation, notamment les fonds de contrepartie nécessaires pour la bonne mise en œuvre du sous-programme. Elle présidera le comité de pilotage du programme.

La Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) est l'ordonnateur national délégué des dépenses d'investissement. En effet, l'ordonnateur national est le Président de la république, qui a délégué ses pouvoirs au Ministre de l'Economie et des Finances; qui à son tour a délégué à la DDI les dépenses d'investissement. C'est à ce titre que la DDI a droit de regard sur l'exécution financière du sous-programme.

La DDI est la seule habilitée à faire ouvrir des comptes bancaires au nom des projets, à les clôturer, et à faire procéder aux vérifications des comptes.

D'autres institutions et réseaux pourraient intervenir dans le cadre de sous-contrat, dans les domaines du plaidoyer, de la formation et de la recherche. Les groupements féminins interviendront dans le domaine des activités de développement communautaire.

4.2 Modalités d'exécution

Les activités seront mises en œuvre selon la modalité de l'exécution nationale; cependant la composante projet « Renforcement des capacités techniques des institutions nationales en matière de genre/SR/SPD » sera exécutée par une ONG

internationale et certaines lignes budgétaires seront exécutées directement par le FNUAP selon ses procédures.

D'une manière générale, le cadre institutionnel de chaque composante-projet se présente comme suit : un directeur national qui est le responsable de la structure qui abrite le projet, il aura la responsabilité de la gestion technique administrative et financière du projet et une équipe technique du projet formée de cadres à plein temps désignés par le gouvernement.

Un NPPP en gestion et en finances basé à la DDI sera aussi recruté. Il appuiera la DDI sur le contrôle à 3 niveaux des demandes d'avance et des pièces justificatives qui l'accompagnent.

4.3 Mécanismes de coordination

Sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances, un comité de pilotage présidé par la Direction de la Coopération Economique et Financière, composée des Directeurs Nationaux, et des coordonnateurs techniques, des experts nationaux des composants-projet, des Représentants de la DDI et du FNUAP sera mis en place. Ce comité qui se réunira deux fois par an se charge de valider et de faire le suivi de la mise en œuvre des plans de travail annuel des projets.

En dessous du comité de pilotage du programme, le sous-programme SPD mettra en place un comité technique qui se réunira une fois par trimestre pour faire le suivi de l'état d'avancement du sous-programme, tirer des leçons, et faire des recommandations pour d'éventuelles améliorations de l'exécution du programme. Ce comité présidé par la DPRH sera composée de la Direction de la Prévision et de la Statistique, de la Direction de la Famille, de l'UCAD, et de l'ONG internationale (CECI)

Au niveau de chacune des deux régions de Kolda et Tambacounda un comité régional de coordination et de suivi de la mise en œuvre du programme sera mis en place. Ce comité sera présidé par le gouverneur de la régional et l'expert régional assurera le secrétariat.

CHAPITRE V. SUIVI ET EVALUATION DU SOUS PROGRAMME

Le suivi de la réalisation du programme consiste à surveiller de façon continue l'efficacité de son déroulement. Il permet de déterminer les points forts et les points faibles et de recommander des mesures correctives et incombe à la fois au gouvernement et au FNUAP. L'Evaluation consiste à déterminer la pertinence, l'efficacité et l'impact des activités dans l'optique de l'exécution du programme. Les actions de suivi et d'évaluation se font au niveau des composantes projet et au niveau du sous programme et s'appuient sur des outils de planification et des activités de monitoring et d'évaluation.

5.1. Les principaux outils de suivi :

1) **Le cadre logique de programmation** et de gestion va favoriser un suivi régulier de la progression du sous programme à partir des indicateurs de processus et des indicateurs d'impact initialement définis.

2) **Le plan de travail des composantes projet** est le principal outil de planification des activités de la composante et mis à jour, il présente l'état actuel d'exécution du projet y compris les activités de suivi : visites de monitoring, de supervisions spécifiques ou conjointes, les réunions, les missions d'appui techniques, les audits, les révisions/rephasages de fonds ,etc.

3) **Le plan de suivi et d'évaluation du sous programme** permet quand à lui de planifier les actions de suivi et d'évaluation du sous programme et de ses projets constitutifs sur la base des plans de travail de projets.

4) **La base de données pour le suivi des indicateurs du sous programme** mise en place au niveau de FNUAP est un outil qui sera régulièrement alimenté par les données issues des missions de suivi sur le terrain et des différentes évaluations qui seront menées. En même temps, un appui technique et logistique sera apporté au Ministère de la Santé pour le renforcement du système national d'Information à des fins de Gestion.

5) **La base de données socio-démographique** mise en place au niveau de la Direction de la Prévision et de la Statistique est un outil qui vise à améliorer le suivi des programmes de population. Cette base sera mise à jour à travers la contribution du FNUAP à la réalisation du recensement et de l'EDS IV et par la collecte de données ponctuelles réalisées dans le cadre du programme.

5.2. Les actions de suivi et d'évaluation du sous programme et des composantes projet

Niveau composantes projet :

- **Des visites de supervision et de suivi trimestrielles** qui seront assorties de rapports de mission
- **Les missions d'appui technique** du CST ou réalisées par des consultants indépendants se font au moins 2 fois par an
- **Les réunions de suivi trimestrielles** des plans de travail des composantes projet : elles se déroulent au niveau des zones d'intervention et sont convoquées par les coordonnateurs de chaque composante projet. Elles regroupent le coordonnateur national, les structures de mise en œuvre les agences de coopération technique et les experts. Elles permettent d'analyser la cohérence des plans de travail avec les activités mises en œuvre.
- **Audit annuel des projets.** En accord avec le gouvernement (direction de la dette et de l'investissement), le FNUAP mandate un cabinet d'audit privé une fois par an pour analyser la situation financière et l'état de mise en œuvre des projets.
- **Revue annuelle des composantes projet**
- **Un rapport annuel d'activités** permet de faire le point sur l'état d'avancement du projet , d'examiner les résultats par rapports aux produits attendus et
- **Le Rapport final d'activités**

Niveau Sous-Programme

- Les **Réunions de coordination semestrielles** ont pour but de valider les plans annuels de travail et les budgets y afférant et regroupe les coordonnateurs de toutes les composantes projets. Elles sont convoquées par le responsable du sous programme .
- **Revue annuelle du sous programme** : elle regroupe tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre pour évaluer le niveau d'exécution du plan de travail de l'année en cours et préparer le plan de travail de l'année à venir
- Le sous programme fera l'objet d'une **évaluation à mi parcours** dont les résultats contribueront à l'élaboration du rapport de la **revue à mi parcours** qui se tiendra en 2004 et regroupera tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du sous programme.
- Enfin, les conclusions de l'**évaluation finale** sont versées à la **revue finale du sous programme** pour mieux cerner les acquis et les insuffisances, les problèmes rencontrés et les leçons tirées de l'exécution. Ces éléments serviront de base pour le futur exercice de l'ONEP **Revue finale du sous programme et évaluation finale**
- Dans le cadre du sous programme, une **étude de base** sera menée **sur la prise en compte du genre** dans les milieux professionnels (magistrature, police, gendarmerie, personnel de santé, enseignants,...) Cette étude sera réitérée à la fin du programme pour évaluer l'effet de la formation de ces corps professionnels sur la prise en compte des aspects de SR/SPD/genre dans l'exercice de leurs fonctions
- D'autres **recherches opérationnelles** pourront être menées en cours de programme selon les problématiques identifiées lors du monitoring des activités.

CHAPITRE VI. COMPLEMENTARITE DES ACTIVITES DU SOUS PROGRAMME AVEC LE SOUS PROGRAMME SR ET LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENTS

Le produit relatif à la connaissance des questions de population, SR, et le Genre du sous programme SPD, mettra à la disposition du Sous Programme SR les données de base nécessaires à la gestion, au suivi et à l'évaluation de ses activités.

Le programme de formation en matière de Population et Développement, SR, y compris le genre qui est prévu au niveau du sous programme SPD, devra augmenter la capacité technique des différents acteurs, au niveau des deux sous programmes.

Les activités de plaidoyer et de genre prévues dans le sous programme SPD, sont transversales aux deux Sous Programmes. Elles permettront d'utiliser les ONGs locales pour l'application des droits de la petite fille, les droits sur la SR dont la SR des jeunes.

L'amélioration du cadre institutionnel, d'égalité et d'équité de genre ainsi que le renforcement des capacités et du pouvoir de décision des femmes consignées au niveau du SPD, devront permettre un meilleur exercice par les femmes et jeunes

filles de leurs droits en SR, de l'utilisation des services en SR, et de l'implication des hommes dans les actions favorables aux droits des petites filles et des femmes .

Les activités d'IEC sont prévues dans les deux sous programmes et devront permettre une amélioration de la demande en matière de SR , ainsi qu'une meilleure connaissance des interrelations existant entre Population et Développement.

Pour ce qui concerne le liens avec l'intervention des partenaires au développement, ce sous programme est complémentaires des partenaires suivants :

- ◆ La Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, le PNUD/FENU, l'USAID, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), l'UNICEF sont les principales sources d'assistance au Sénégal dans le domaine de la Population. La Banque Mondiale, qui est l'organisme qui contribue le plus aux activités de lutte contre la pauvreté, intervient par le canal du Fonds d'Investissement Social (FIS), qui doit être réalisé sur une période de 10 ans (2001 à 2010), à un coût de 30 millions de dollar. Ce projet cible les femmes, les jeunes, les collectivités locales et appuie le financement des services à base communautaire, des infrastructures et des équipements pour les communautés les plus démunies, le renforcement de la capacité des organisations à la base et la mise en place d'activités génératrices de revenus pour les groupes les plus vulnérables dans les régions de Louga, Kolda, Kaolack et Dakar.
- ◆ La BAD pour sa part, a alloué 20 millions de dollars pour 5 ans (2000-2004), pour appuyer: le renforcement des capacités des groupements de femmes, de jeunes, et des partenaires institutionnels; le financement d'activités génératrices de revenu; et la réalisation d'infrastructures, d'équipements hydrauliques dans les régions de Kolda, Tambacounda, Diourbel, et Thies.
- ◆ Le PNUD/FENU intervient également dans la mise en place d'infrastructures et d'équipements sanitaires, le financement de micro-projets, et la mise en place d'équipement d'allégement des tâches pour les femmes dans les régions de Tambacounda, Louga, Kaolack, Diourbel, St Louis et Dakar.
- ◆ Des ONG d'appui au renforcement des capacités des femmes interviennent dans tout le pays par des activités d'appui aux activités socio-économiques, l'accès à des structures d'épargne et de crédit, l'alphabétisation des femmes , appui aux initiatives de base,

CHAPITRE VII. ACTIONS DE SUIVI DU GOUVERNEMENT A LA FIN DU PROGRAMME

La nouvelle constitution sénégalaise qui a été adoptée par référendum en janvier 2001, recherche une promotion renforcée du statut de la femme; garanti l'égalité et l'équité de genre; trace un cadre qui peut servir de base à la régionalisation de la politique de population.

Le plan national d'égalité et d'équité de genre qui sera élaboré avec l'appui des fonds du 5ème programme, servira comme cadre de référence au gouvernement et aux partenaires au développement pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités de renforcement du statut de la femme. Le gouvernement, par le biais du ministère de la famille et de la petite enfance s'est engagé à financer en partie la mise en œuvre des activités de ce plan. L'appui du FNUAP sera requis au delà du cycle actuel pour la mise en œuvre intégrale du plan.

En ce qui concerne l'observatoire des droits de la femme et de la petite fille, le gouvernement a déjà initié sa mise en place par la mise à disposition de personnel compétent, de locaux adéquats qui abritent le centre d'information et documentation pour la femme. Ces activités seront renforcées dans le cadre du prochain programme pour permettre à l'observatoire d'être un centre d'impulsion pour la recherche et la promotion des droits de la femme et de la petite fille.

En ce qui concerne la collecte des données démographiques et sanitaires, l'Etat s'est engagé dans le cadre du budget régulier d'investissement à financer en grande partie le recensement (salaires, carburant, véhicules). Le FNUAP a financé la cartographie, le dénombrement, et une partie des activités d'analyse et de publication. Le gouvernement demandera l'appui du FNUAP pour l'approfondissement de l'analyse et l'affinement de ces outils de collecte.

En ce qui concerne la formation et la recherche en population, développement et santé de la reproduction; l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) a accepté de prendre entièrement en charge les salaires des enseignants. L'appui du FNUAP sera sollicité au delà du cycle actuel pour le financement des besoins de formation à la carte en population, développement et santé de la reproduction.

En ce qui concerne l'intégration de modules genre dans les curricula, les instituts de formation professionnelle sont engagés à s'appropriier ces modules d'ici la fin du programme. Le gouvernement demandera l'appui du FNUAP pour le renforcement de la formation des formateurs dans ce domaine, et la consolidation des ateliers d'animations pédagogiques.

Le réseau des parlementaires initié par le FNUAP a permis d'institutionnaliser les questions de population au sein de l'Assemblée Nationale par la mise en place en mars 2001 d'une commission nationale en population et santé. L'appui du FNUAP sera requis dans le cadre du prochain programme pour le renforcement des compétences techniques des membres de cette commission.